

Modifications – Règlements Jeunes PréLigue



PÔLES

- ☐ Direction Générale
- ☐ Formation & Emploi
- ☐ Clubs & Territoires
- ☐ Vivre Ensemble
- ☐ Marque
- ☐ 3x3

COMMISSIONS

- ☐ CDO
- ☐ Mini Basket
- ☒ Compétitions
- ☐ Technique
- ☐ 3x3
- ☐ Démarches clubs
- ☐ Salles et terrains

Destinataires

- ☒ Présidents et Correspondants
- ☐ Trésorerie
- ☐ Autre

Nombre de pièces jointes : 0

Madame, Monsieur

Conformément à l'article 38 des Règlements Généraux CD69, vous trouverez ci-dessous des modifications des règlements 2025/2026 Jeunes PréLigue sur l'organisation des 2 barrages de la saison 2025/2026.

Barrage n°1 : inchangé

Barrage #2 :

Les rencontres sont les suivantes (définies selon les résultats des rencontres du Barrage #1) :

- Rencontre n°15 : Vainqueur rencontre n°1 contre vainqueur rencontre n°14
- Rencontre n°16 : Vainqueur rencontre n°2 contre vainqueur rencontre n°13
- Rencontre n°17 : Vainqueur rencontre n°3 contre vainqueur rencontre n°12
- Rencontre n°18 : Vainqueur rencontre n°4 contre vainqueur rencontre n°11
- Rencontre n°19 : Vainqueur rencontre n°5 contre vainqueur rencontre n°10
- Rencontre n°20 : Vainqueur rencontre n°6 contre vainqueur rencontre n°9
- Rencontre n°21 : Vainqueur rencontre n°7 contre vainqueur rencontre n°8

- Rencontre n°22 : Perdant rencontre n°14 contre perdant rencontre n°1
- Rencontre n°23 : Perdant rencontre n°13 contre perdant rencontre n°2
- Rencontre n°24 : Perdant rencontre n°12 contre perdant rencontre n°3
- Rencontre n°25 : Perdant rencontre n°11 contre perdant rencontre n°4
- Rencontre n°26 : Perdant rencontre n°10 contre perdant rencontre n°5
- Rencontre n°27 : Perdant rencontre n°9 contre perdant rencontre n°6
- Rencontre n°28 : Perdant rencontre n°8 contre perdant rencontre n°7

Accession en Ligue : Les équipes remportant leur rencontre n°15 à n°21 accéderont au Championnat Ligue

Championnat départemental :

Les équipes perdant leur rencontre n°15 à n°21 seront reversées en Division 1 à partir de novembre 2025

Les équipes remportant leur rencontre n°22 à n°28 seront reversées en Division 1 à partir de novembre 2025

Les équipes perdant leur rencontre n°22 à n°28 seront reversées en Division 2 à partir de novembre 2025

RÉDACTEUR

VÉRIFICATEUR

APPROBATEUR

Pierre-Antoine LASSELIN

Pôle Pratiques & VxE

Jean-Paul KLEIN

Commission des Compétitions

Lionel SORLUT

Secrétaire Général

REFERENCE : 2025-09-29_Note_CdC 5x5_Modifications règlement PréLigue